

Conseil Municipal du mercredi 26 mai 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1 – PRESENTATION GLOBALE

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat brut excédentaire comme suit :

Résultat budgétaire de l'exercice 2020

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	904 799.69€	4 864 370.79€	5 769 170.48€
Dépenses nettes	710 265.93€	4 683 041.41€	5 393 307.34€
Résultats	194 533.76€	181 329.38€	375 863.14€

Résultat d'exécution du budget principal

Budget principal	Résultat à la clôture Exercice 2019	Résultat à la clôture Exercice 2020	Résultat de clôture Exercice 2020
Investissement	149 117.13€	194 533.76€	343 650.89€
Fonctionnement	873 713.16€	181 329.38€	1 055 042.54€
Total	1 022 830.29€	375 863.14€	1 398 693.43€

2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 683 041,41 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une nette diminution de 618 314 € soit 11.66 % par rapport à 2019 en raison d'une année 2020 marquée par un contexte sanitaire particulier.

2.1 – Les charges à caractère général (1,112 M €) sont en légère diminution de 133 489€ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction d'activité des services publics pendant la crise sanitaire.

2.2 – Les charges de personnel (2,897 M €) en diminution au regard de 2019 (2.976 M €) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement sachant qu'aucun recrutement supplémentaire n'a été entrepris dans l'année 2020 et que la rémunération des agents a été maintenue pendant la période de crise sanitaire.

2.3. – Les autres charges de gestion courante (0,296 M €) contre 0.328 M € en 2019 sont en diminution et représentent 6% des dépenses de fonctionnement. Elles enregistrent notamment les cotisations de la commune aux organismes de regroupement et autres contributions obligatoires, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations, la dotation au CCAS ainsi que la participation de la commune versée aux communes voisines scolarisant sur leur territoire, des élèves résidant à Roquefort-la Bédoule.

2.4 – Les charges financières (0,029 M €) représentent 0,63 % des dépenses de fonctionnement. Elles enregistrent, également, une faible diminution (0.035 M € en 2019). Quatre emprunts sont toujours en cours.

2.5 – Les charges exceptionnelles ont été quasi inexistantes en 2020. Il s'agit essentiellement de régularisations de titres sur l'exercice antérieur.

2.6 – La dotation aux dotations pour risques de 0,062 M € a représenté une réserve de crédit en raison d'un contentieux dans le domaine des marchés publics (Les Charpentiers de la Corse).

2.7 – Le prélèvement au titre de la Loi SRU, le reversement de péréquation ainsi que le prélèvement de la part départementale de la taxe de séjour perçue par la commune pour 0,090 M € figurant au chapitre 014 représentent 1,97 % des dépenses de fonctionnement, soit une faible augmentation (0.084 M € en 2019).

3 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors report antérieur) : 4 864 370,79 €

Les recettes de fonctionnement ont enregistré une nette diminution de 744 226 € soit 13.26%.

3.1 – Les produits des services (0,213 M €) représentent 4.39 % des recettes de fonctionnement. Ce résultat est en nette diminution par rapport à celui de 2019 (0,283 M €) en raison de l'absence d'augmentation des services rendus à la population, de l'application des tarifs au quotient familial et à la perte sur les redevances (régies multi-accueil, périscolaire, extra-scolaire et culturelle) pendant la période sanitaire.

3.2 – Le produit des impôts et taxes (3,302 M €) représente 67,89 % des recettes, en légère diminution par rapport à 2019 (3,439 M € en 2019).

3.3. – Les dotations et participations (1,196 M €) constituent 24 % des recettes, en légère diminution par rapport à 2019 (1,271 M € en 2019). L'Etat poursuit la baisse des dotations aux collectivités dont la plupart sont représentées par la Dotation Globale de Fonctionnement et le Fonds de Compensation de la TVA.

3.4 – Les autres produits de gestion courante (0,073 M €) soit 1.50 % des recettes sont constitués de divers produits tels que les remboursements d'assurances suite à des sinistres, l'encaissement des avoirs sur factures ...

3.5 – Les atténuations de charge concernent le remboursement des traitements des agents titulaires en arrêt de travail (0,005 M €) en diminution par rapport à 2019, ont constitué 1.15 % des recettes.

3.6 – Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondantes aux amortissements (0,009 M €) ont représenté 0,18 %.

3.7 – Les produits exceptionnels (0,007 M €) ont représenté 0.15 %. Il s'agit de régularisations sur des contentieux en urbanisme. En 2019 les produits exceptionnels s'élevaient à 429 428 M € en raison de cessions de terrains.

4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 710 265,93 €

4.1 – Le remboursement du capital des emprunts a représenté 0,143 M € (20 % des dépenses d'investissement) contre 0.178 M € en 2019.

4.2 – Les immobilisations incorporelles concernent l'acquisition de logiciels métiers, les abonnements de licences et le renouvellement des certificats électroniques pour un montant de 0.044 M € en augmentation par rapport à 2019 (0.014 M €).

4.3 – Les immobilisations corporelles pour un montant de 0.378 M € en augmentation par rapport à 2019 (0.177 M €) concernent, pour les opérations les plus importantes :

- La réalisation d'un Pumptrak,
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques,
- Les voiles solaires pour le multi-accueil,
- L'installation d'une centrale de traitement d'air au centre municipal de loisirs,
- Régénération des courts de tennis,
- Les travaux d'élagage et d'abattage,
- Remplacement de caméras de vidéoprotection endommagées,
- Acquisition d'alarmes Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS),
- Système de sonorisation et dématérialisation des votes du conseil municipal,

4.4 – Les immobilisations en cours pour un montant de 0.134 M € en forte diminution par rapport à 2019 (0.841 M €), ont concerné pour la plupart les reliquats de factures de la construction du multi-accueil, la réalisation de pose de menuiseries au centre municipal de loisirs, la rénovation et modernisation de l'éclairage public, la pose et dépose des illuminations de Noël.

5 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 904 799.69 € (hors report du solde d'exécution (001) 2019)

5.1 – L'affectation de 0,448 M € (021) provenant du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2019 a été inscrite conformément à la décision du Conseil Municipal lors du vote du budget 2020.

5.2 – L'amortissement des immobilisations est comptabilisé pour 0,193 M €.

5.3 – Les dotations et fonds divers provenant du fonds de compensation de la TVA, en forte diminution, ont été réalisés pour un montant de 0.303 M € contre 0.520 M € en 2019.

5.4 – Les subventions d'investissement, en légère augmentation, d'un montant de 0.388 M €, contre 0.344 M € en 2019, ont concerné les acomptes ou soldes des dotations allouées par le Département pour des projets d'investissement comme : la réalisation de la Maison du Bel Age, le Dojo, le multi-accueil, l'aire de jeux, les huisseries du centre municipal de loisirs, la réfection de la toiture du Centre André Malraux, le distributeur automatique et les menuiseries de l'Hôtel de Ville.

5.5 – Un emprunt d'un montant de 0.720 M € était inscrit au budget 2020 et non contracté en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation concernant l'Hôtel de Ville.

5.6 M € – Enfin, les autres immobilisations financières concernent la récupération de la dette en intérêts et capital par la Métropole, d'un montant de 0.019 M € contre 0.009 M € en 2019.

6 – RESTES A REALISER

Conformément à l'instruction budgétaire, l'excédent de fonctionnement sert prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement (après correction des restes à réaliser).

RESTES A REALISER

Art.	Serv.	Libellé	Dépenses	Recettes
204	BC	Reversement subvention abandon projet de mise en accessibilité de l'école élémentaire	19 702.00€	
204112	EP	Tablette	84.00€	
21318	Stade	Fuite gazon synthétique	7 416.00€	
2135	EP	Alarmes PPMS	11 808.56€	
2183	Elus	Equipement informatique et tablettes	14 178.22€	
2183	Adm	Ecran PC	660.00€	
2184	BC	Appui et support vélo	3 889.20€	
2188	PM	Ajout caméras complexe sportif, crèche, école maternelle	27 902.23€	
2315	ECP	Eclairage public/Rénovation complexe sportif	43 440.82€	
Total des restes à réaliser			129 081.03€	

7 – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat brut de la section de fonctionnement	181 329.38 €
- Résultat brut de la section d'investissement	194 533.76 €
- Résultat global brut	375 863.14 €
- Solde des restes à réaliser	- 129 081.03€
- Résultat net 2020	246 782.11 €